

A

**CONVOCAZIONE DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **lundi 26 septembre 2016 à 20h00'** à la Maison Communale, Place Communale, 6 à Anhee .
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – deuxième – troisième convocation.

En séance publique :

- 1° Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 - 2° Lauréat du Travail : remise de brevet
 - 3° CPAS : remplacement d'une conseillère au Conseil de l'Action Sociale : élection de plein droit
 - 4° Arrêtés de police : ratification
 - 5° Financement des services régionaux d'incendie : redevance définitive – décompte 2014 : avis
 - 6° Culte protestant/paroisse de Namur – modification des limites territoriales : avis
 - 7° Fabrique d'église d'Anhee - budget 2017 : approbation
 - 8° Fabrique d'église d'Annevoie - budget 2017 : approbation
 - 9° Fabrique d'église de Denée - budget 2017 : approbation
 - 10° Fabrique d'église de Warnant - budget 2017 : approbation
 - 11° Fabrique d'église de Bioul - modification budgétaire n°1 : approbation
 - 12° Fabrique d'église de Bioul - budget 2017 : approbation
 - 13° Fabrique d'église d'Haut-Le-Wastia - budget 2017 : approbation
 - 14° Accueil Temps Libre : proposition de programme CLE 2017-2022 : approbation
 - 15° Accueil Temps Libre : plan d'action annuel 2016-2017 : information
 - 16° Accueil Temps Libre : rapport d'activité 2015-2016 : information
 - 17° Exercice 2017 - vente par adjudication publique de produits forestiers : décisions
 - 18° Echange de terrains à Bioul : décisions
 - 19° Vente d'une partie de parcelle de terrain sise à Haut-Le-Wastia : décisions
 - 20° Achat d'une partie de parcelle de terrain à Anhee : décisions
 - 21° Achat de deux parcelles de terrain à Warnant : décisions
 - 22° Lotissement communal « A l'Agauche » à Bioul : autorisation de revente du lot 32
 - 23° Droit d'interpellation du Collège au Conseil Communal : requête de M. S. TONNEAUX : « participation de notre commune à la centrale de mobilité MobiliSud »
- A huis clos :**
- Personnel enseignant :
 - 24° Mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation définitive : ratification
 - 25° Détachement pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement : ratification
 - 26° Réaffectation temporaire d'une maîtresse de psychomotricité à raison de 4 périodes de prestations hebdomadaires : ratification
 - 27° Désignations temporaires : ratification
 - 28° Démission d'une institutrice primaire définitive : décisions

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

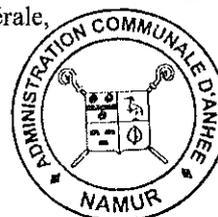
ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article 1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le Conseil est présidé par le Bourgmestre ou celui qui le remplace, sauf lorsqu'un président d'assemblée est désigné en vertu de l'article L1122-34, §3. Il ouvre et clôt la séance.

La Directrice générale,
Françoise Septon.



Par le Collège,

Le Bourgmestre,
Luc Piette

